

La part des revenus du travail : quelles évolutions de long terme ?

Un débat s'est instauré sur l'évolution de la place des salaires dans le partage des revenus. Il existe une grande diversité d'approches sur cette question et cette note ne prétend pas couvrir, ni encore moins discuter l'ensemble de ces variantes ni leurs résultats. La démarche retenue ici consiste à confronter plusieurs indicateurs et non pas à privilégier une approche par rapport à une autre.

1. L'indicateur standard : la part salariale corrigée

Une façon très fréquente d'approcher le partage des revenus à un niveau macroéconomique consiste à faire le rapport entre la rémunération totale des salariés et l'ensemble des revenus distribués, mesuré par exemple par le PIB.

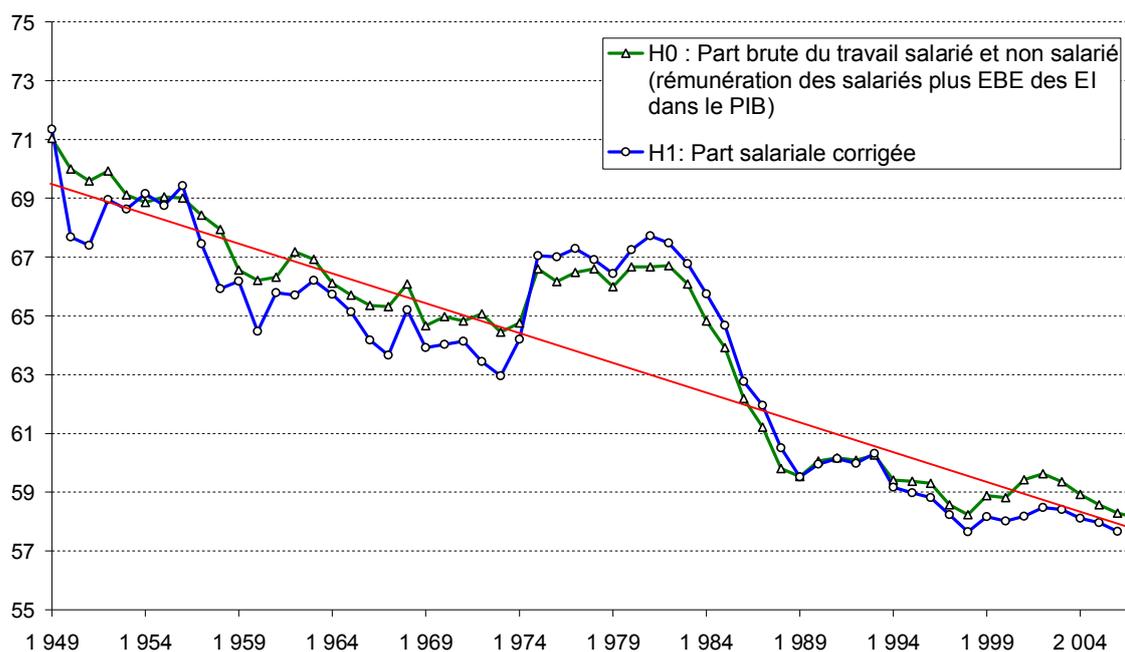
Sur longue période, cette méthode reflète pour une large part l'évolution du poids de la main-d'œuvre salariée dans l'emploi total. Au début des années 1950, le taux de salarisation (emploi salarié / emploi total) s'élevait à 62% ; il est aujourd'hui de plus de 90%. Il est donc nécessaire de corriger la part salariale brute pour ne pas compter comme surplus de salaires ce qui traduit simplement l'augmentation de la proportion de salariés.

Pour tenir compte de cet effet, une méthode fréquente consiste à affecter aux non salariés une rémunération égale à celle des salariés. C'est la méthode retenue par les organisations internationales comme la Commission européenne, le FMI ou l'OCDE. On obtient alors une part salariale « corrigée » (courbe en bleu sur le graphique 1). On peut aussi raisonner plus globalement et regarder la part des revenus du travail (salarié et non salarié) dans le PIB (courbe en vert sur le graphique 1).

On distingue clairement une tendance longue à la baisse, avec une période atypique ouverte en 1973 par un certain rattrapage de la part des salaires, puis refermée très rapidement à partir de 1982 avec une chute spectaculaire de la part des revenus du travail. Ce constat vaut pour les deux indicateurs retenus. Ce graphique appelle aussi deux autres remarques :

- à la fin de la période, en 2007, la part des revenus du travail est incontestablement à son niveau le plus bas depuis 60 ans ;
- l'année 1982 est souvent présentée comme un sommet favorable aux revenus du travail. Pourtant, le niveau des indicateurs est, cette année-là, inférieur à celui observé durant les années 1950.

Graphique 1 - Part du travail dans l'ensemble des revenus



Ces indicateurs sont parfois contestés, principalement parce que la rémunération des travailleurs indépendants constitue un revenu mixte du travail et du capital. L'hypothèse qui consiste à affecter aux non salariés un revenu moyen du travail égal à celui des salariés peut, de ce fait, introduire un biais, notamment sur longue période. L'autre calcul qui consiste à globaliser purement et simplement les revenus du travail (salarié et non salarié) suppose que la part des revenus du capital est nulle, ce qui n'est pas une hypothèse crédible.

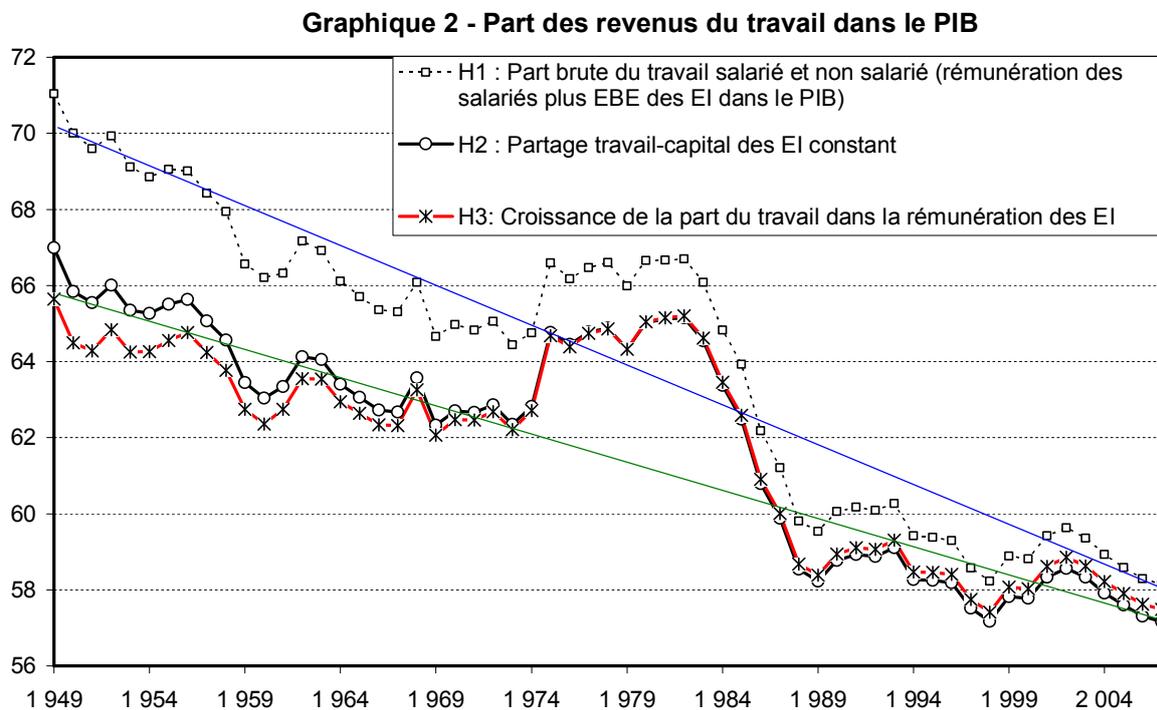
Il convient cependant de ne pas surestimer ces difficultés. La part des revenus du capital dans la rémunération du travail indépendant est, en effet, relativement faible. Elle avait été estimée par le CERC à environ 15 %¹. L'essentiel du bénéfice des entreprises individuelles constitue donc une rémunération du travail. Une fois défalquée la rémunération du capital investi dans l'entreprise, on peut donc avoir un indicateur de la part des seuls revenus du travail dans le PIB. On peut retenir à cet effet deux hypothèses :

- soit une constance de la part du revenu du travail dans la rémunération des non salariés, au niveau estimé par le CERC à peu près au milieu de la période observée ;
- soit une tendance à la croissance de la part du travail dans ce « revenu mixte ».

¹ Les bénéficiaires déclarés par les entrepreneurs individuels non agricoles, *Documents du CERC*, n°24, 1974.

Cette dernière hypothèse reflète peut-être davantage les changements de structure ayant affecté le travail non salarié depuis 60 ans. Dans l'ensemble des travailleurs indépendants, le poids des agriculteurs a considérablement diminué au profit des professions libérales, la part des professions commerciales et artisanales ayant, globalement, peu bougé. Or, on peut penser que ce mouvement s'est traduit par une certaine baisse de l'intensité capitaliste, si l'on peut dire, des entreprises individuelles.

Les résultats de ce calcul sont présentés dans le graphique 2. On a aussi fait figurer sur ce graphique un des indicateurs du graphique 1 qui globalise, dans les revenus du travail, la rémunération des salariés et le revenu mixte des travailleurs indépendants.



Le fait de retenir les seuls revenus du travail estimés des travailleurs indépendants aboutit, bien évidemment, à diminuer le niveau de la part du travail. La différence est forte en début de période (de l'ordre de 4 à 5 points) et s'amenuise au fil des années avec la salarisation croissante de l'emploi. On constate aussi que les deux hypothèses retenues concernant le partage travail-capital du revenu mixte des non salariés ont surtout une incidence en début de période. A partir des années 1970, l'écart entre les résultats issus de chacune des deux hypothèses devient minime.

En ce qui concerne la part globale des revenus du travail, on obtient les mêmes constats que précédemment. Le niveau atteint en 2007 n'a jamais été aussi bas depuis 60 ans et la « bosse » du début des années 1980 n'apparaît pas particulièrement atypique au regard des niveaux observés dans les années 1950.

Le résultat majeur concerne la tendance de la part des revenus du travail. Si la baisse est moins forte qu'avec les indicateurs usuels de « part salariale corrigée », elle reste néanmoins tout à fait significative et d'une ampleur considérable. Entre le début et la fin de la période, la baisse est de 9 à 10 points selon les hypothèses retenues concernant la part des revenus du travail dans les bénéfices des non salariés. Même en raisonnant, non pas de date à date, mais par rapport à des périodes plus longues, l'écart avec l'année 2007 est substantiel (tableau 1).

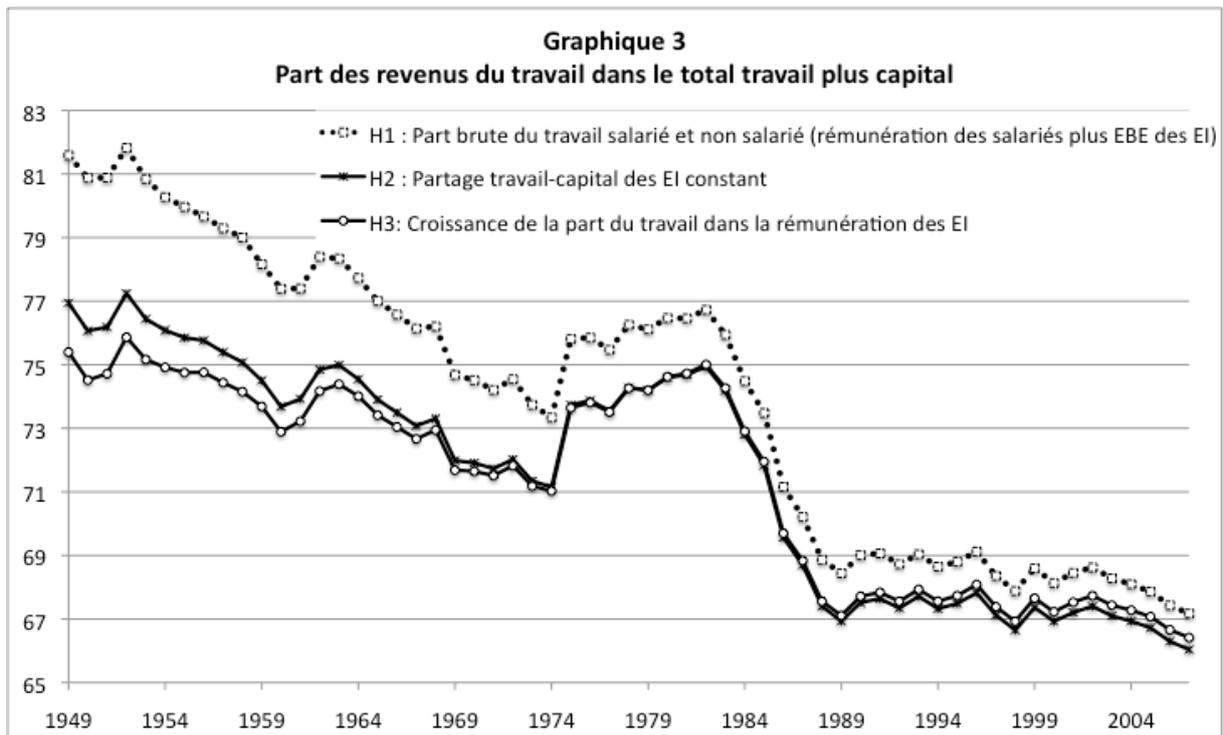
Tableau 1 - La part des revenus du travail : écarts par rapport à l'année 2007
(en points de PIB)

	H1	H2	H3
Années 1950	+ 10,7	+ 8,1	+ 6,7
Années 1960	+ 7,8	+ 6,1	+ 5,3
Années 1970	+ 7,4	+ 6,5	+ 6,1

Deux questions sont soulevées pour remettre en cause la pertinence de ces indicateurs. La première concerne la prise en compte des amortissements. Comme l'a déjà souligné Michel Husson, l'évaluation de ces amortissements reste très fragile. Cependant, même si l'on devait en tenir compte, une autre question se poserait inmanquablement concernant le travail. Car, de la même façon qu'il faut prendre en compte « l'usure » des machines, il serait nécessaire, symétriquement, de tenir compte de l'usure du travail ; c'est-à-dire, en d'autres termes, des dépenses nécessaires à la reproduction de la force de travail. On n'entrera pas ici dans des calculs complexes qui seraient, cependant, possibles². On se limitera à une seule observation. Entre 1978 et 2007, le taux d'amortissement (consommation de capital fixe / valeur ajoutée) a augmenté d'environ 19%. Sur la même période, l'INSEE estime que le niveau de qualification de la main-d'œuvre a augmenté de 15%. Les ordres de grandeur sont voisins. Si l'on devait en tenir compte, la tendance générale de la part des revenus du travail n'en serait donc guère modifiée.

Une seconde question porte sur la prise en compte des impôts. Une façon simple de prendre en compte cette remarque consiste à calculer le partage travail/capital sur le total de ces deux catégories de revenus, hors revenu des administrations. Les résultats sont reproduits dans le graphique 3. Ils montrent que la tendance à la baisse de la part des salaires subsiste et s'accroît même légèrement.

² Christian Baudelot, Roger Establet et Jacques Malemort, *La petite bourgeoisie en France*, Paris, Maspero, 1974. Dans cet ouvrage, les auteurs présentent une évaluation du coût nécessaire à la reproduction de la force de travail pour différentes catégories sociales.



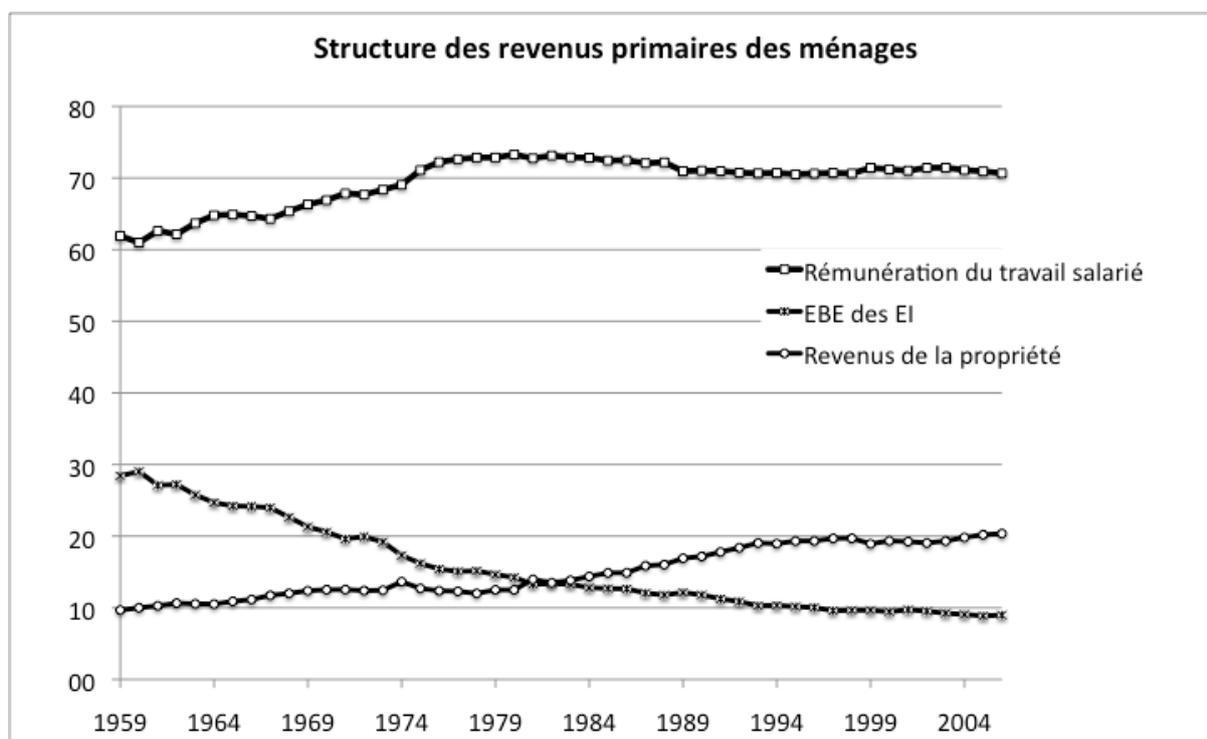
Sur cette question des impôts, on voudrait souligner que la question de fond concernant leur place dans le partage *primaire* des revenus étudié ici ne concerne pas leur niveau mais l'utilisation (ou la destination) de ces impôts. Dans les résultats du graphique 3, l'hypothèse implicite est que ce « revenu des administrations » bénéficie au travail et au capital à parts constantes. C'est une hypothèse qui nécessiterait des études approfondies pour être validée, ou invalidée de façon substantielle.

Enfin, on ne peut méconnaître le fait que, dans la rémunération du travail salarié, sont comptabilisées les rémunérations des dirigeants et hauts cadres de société. Or il est clair que ces rémunérations ne constituent que pour une faible part une rémunération du travail. Elles constituent une rémunération du capital déguisée sous forme de salaire. Aux Etats-Unis, (retrouver référence)... En France, les travaux de Camille Landais ont montré que, depuis 1998, la part des très hauts salaires avait fortement augmenté, accaparant un point supplémentaire de la masse salariale entre 1998 et 2005. Ce phénomène accentuerait encore davantage la baisse de la part des salaires observée au tournant des années 2000.

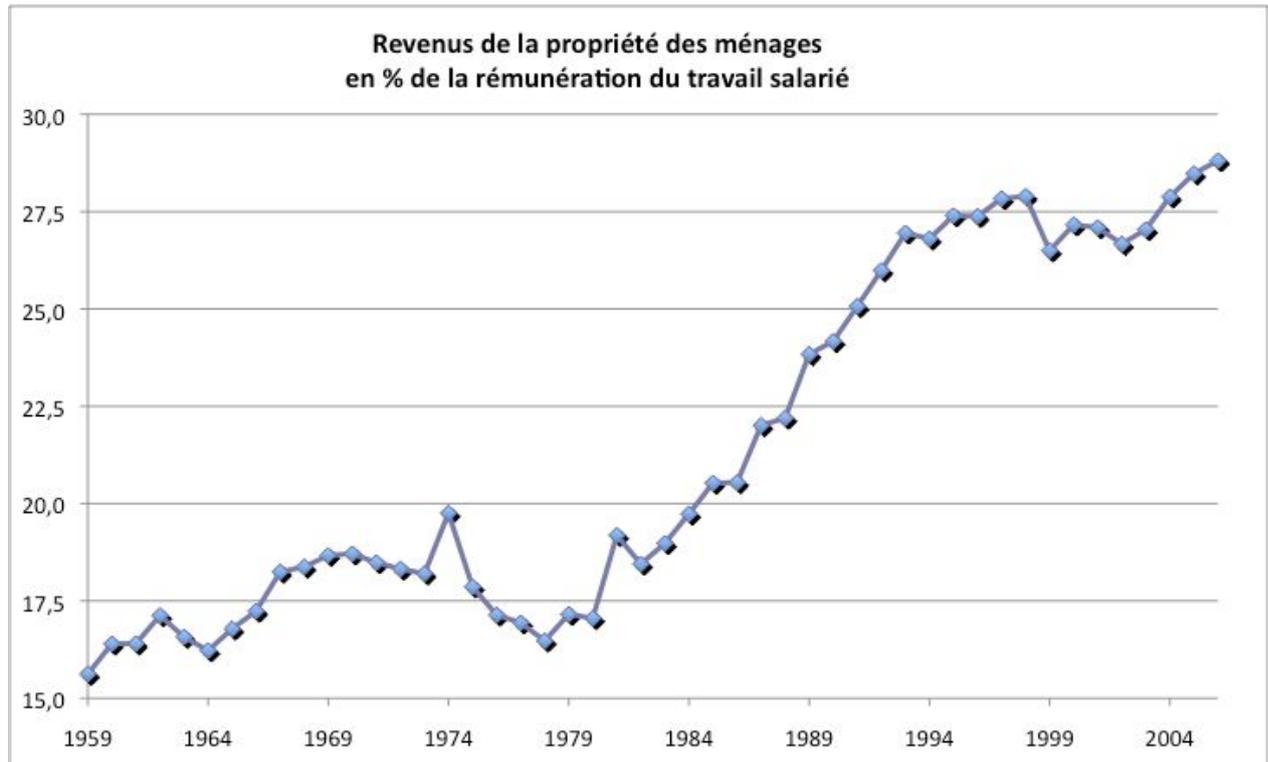
2. Le partage des revenus côté ménages

Une autre façon d'appréhender l'évolution de la place des revenus du travail consiste à observer le partage des revenus du côté des ménages (graphique suivant). On se limitera ici à quelques constats très généraux.

La part de la rémunération du travail salarié plafonne dès la fin des années 1970 bien que la part de l'emploi salarié dans l'emploi total continue de progresser (de 83% en 1980 à plus de 90% en 2006). La baisse du nombre de travailleurs indépendants se traduit par une chute de la part de l'EBE des entreprises individuelles. Globalement, la part des revenus d'activité (salariée et non salariée) a baissé d'environ 10 points sur les cinquante dernières années. En contrepartie, les revenus de la propriété ont progressé, faiblement jusqu'à la fin des années 1970, puis de façon beaucoup plus rapide au cours des 30 dernières années.



En proportion des revenus primaires du travail salarié, ces revenus de la propriété représentent aujourd'hui près de 30%, ce qui représente un quasi doublement sur les trente dernières années. La moitié environ (un peu plus) de ces revenus de la propriété correspondent aujourd'hui aux loyers des ménages propriétaires de leur logement (loyers réels plus loyers « imputés »). L'autre moitié correspond aux dividendes, intérêts de placements divers (épargne liquide, obligations, assurance-vie) ainsi qu'aux revenus de la terre et des fermages.



Du côté des ménages, on retrouve donc, dans une large mesure, un partage des revenus de plus en plus défavorable au travail salarié.

3. Éléments de conclusion

Ces premiers résultats mériteraient sans doute d'être complétés pour mieux comprendre les raisons de cette tendance à la baisse de la part des salaires. On pourrait, par exemple, approfondir ces calculs macroéconomiques par quelques analyses sectorielles. Des premiers calculs indiquent, par exemple, que la baisse de la part des salaires a été considérable dans le secteur des « services principalement marchands » (de l'ordre de 20 points, en part salariale corrigée, depuis le début des années 1950).

Dans le même esprit, il serait utile de mettre dans ce débat sur le partage des revenus le cas des « services administrés ». On sait que, dans ce secteur, la part des salaires est bien plus élevée que la moyenne. Or, là aussi, on observe une forte baisse de la part des salaires³. Certains pourront objecter que ce secteur atypique devrait être écarté de l'analyse. A rebours de cette vision étroite du partage des revenus, il est au contraire nécessaire de ne pas cantonner la question du partage des revenus à la seule question du partage salaires-profits au sein des entreprises privées marchandes. Car les canaux à travers lesquels les

³ Il serait intéressant d'examiner dans quelle mesure cette tendance pourrait être imputable à un certain mouvement de privatisation d'activités auparavant réalisées quasi exclusivement dans le cadre de services publics.

salariés - et le monde du travail en général - peuvent reconquérir une meilleure place sont multiples. Le développement des services publics constitue un des leviers pour parvenir à cet objectif. Historiquement, les périodes de crise et de guerre ont été l'occasion d'avancées substantielles de la place de l'Etat et des administrations publiques en général⁴. Il n'y a aucune raison de ne pas saisir cette « opportunité » - à tout le moins de poser la question - dans la crise majeure qui s'est ouverte depuis quelques mois.

On l'aura compris, il s'agit de plaider ici pour une vision large de la question de la place des revenus du travail dans le partage des revenus. Il n'y aurait sans doute rien de plus désastreux que de réduire cette question à un débat d'experts. De même qu'il serait illusoire de partir à la recherche de « la vérité » statistique. Tout simplement parce qu'elle n'existe pas. Différents indicateurs apportent des réponses à différentes questions. C'est à travers la confrontations de ces multiples regards que l'on peut enrichir à la fois le diagnostic mais aussi, et surtout, les réponses à apporter en divers lieux et à différents niveaux de décision.

⁴ Robert Delorme et Christine André, *L'Etat et l'économie - Un essai d'explication de l'évolution des dépenses publiques en France 1970-1980*, Seuil, 1983.